



OFFRE D'EMPLOI / SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne (SMPNRVA)

Responsable de la Direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique » (UTPE)

1. TERRITOIRE ET CONTEXTE :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 16 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

En matière d'urbanisme et de paysage, la Charte 2013>2025 a pour objectifs de renforcer l'aide à la décision auprès des porteurs de projets (planifier à une échelle adaptée, mettre en synergie les structures de conseil, développer le porter à connaissance du Parc), de maîtriser l'espace au regard des différents enjeux (milieux naturels et aquatiques, activités agricoles, paysages, énergie, besoins sociaux, etc.), grâce à des outils adaptés et complémentaires (SCOT, PLUi, PLH, etc.).

Depuis 2013, le Syndicat mixte du Parc anime avec ses partenaires l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU), outil collectif apportant un soutien technique mutualisé aux collectivités. L'ARU accompagne la réalisation de PLU, d'écoquartiers, de projets de revitalisation des centres-bourgs, etc. En tant que Personne publique associée (PPA), le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme et rend des avis sur les projets arrêtés. Parallèlement, l'animation du Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène », lancé en 2018, doit permettre de traduire de manière opérationnelle les orientations de la Charte 2013>2025 et du Schéma paysager.

La *Chaîne des puys - faille de Limagne* a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2018 lors du 42^{ème} Comité du Patrimoine mondial. En effet, le Haut lieu tectonique *Chaîne des puys - faille de Limagne* constitue un théâtre géologique unique qui permet de voir et comprendre un phénomène colossal qui façonne la surface de notre planète : la rupture d'un continent (ou rift). Cette inscription a été lancée en janvier 2007 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en lien étroit avec le PNRVA, et ce projet a fait l'objet d'une large dynamique locale qui a mobilisé les collectivités territoriales, les entreprises, les prestataires et les habitants du territoire. Cette reconnaissance engage tous les acteurs à garantir l'intégrité physique du Bien. L'inscription est donc accompagnée d'un Plan de gestion, qui vise à préserver la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Sous la responsabilité de la Direction générale (DG), le Responsable de la Direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique » a pour principales missions de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation de Plans de paysage, le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, etc.), la coordination de l'inventaire du petit patrimoine bâti, etc. Il est également en charge de l'animation de la direction, en lien étroit avec les autres directions, et en particulier la Direction « Patrimoine mondial Chaînes des puys - faille de Limagne ».

1 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.)

- > apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités en matière d'urbanisme de planification, de la phase de conception jusqu'à l'arrêt du projet, en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux.
- > élaborer/rédiger le Regard du Parc (porter à connaissance) lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme.
- > préparer les avis du PNRVA sur les documents d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025, dans le Regard du Parc et dans le Plan de gestion *Chaîne des puys - faille de Limagne*.
- > participer à l'évaluation et à la révision de la Charte 2013>2025 du PNRVA.

2 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel

- > apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel (écobourgs, centres-bourgs, projets touristiques, etc.), en mobilisant si nécessaire les partenaires de l'Atelier Rural d'Urbanisme : CAUE, DDT, CD, EPF, etc.

› créer et animer des outils de sensibilisation et de communication à destination des collectivités et du grand public (guides, outils numériques, etc.) contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale et à la compréhension des enjeux spécifiques à la *Chaîne des puys - faille de Limagne*.

3 - Animer l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)

- › mettre en synergie les partenaires et animer le collectif d'acteurs (COPIL, Comités techniques).
- › assurer l'évaluation, le bilan des actions, l'élaboration de scénarios pour la période 2020>2025 et préparation des conventions triennales.
- › promouvoir et valoriser l'ARU lors de colloques, conférences, formations.
- › valoriser l'ARU à travers des actions de communication (vidéo, photo, articles, presse, etc.).
- › organiser des journées d'information thématiques (Rendez-vous de l'ARU) à destination des élus et agents des collectivités (ou du grand public).

4 - Animer et mettre en œuvre les démarches et outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale du bien inscrit

- › suivre la mise en œuvre du Plan de paysage *Vallée de la Rhue - Val de Sumène*.
- › suivre le lancement et la réalisation du Plan de paysage *Chaîne des puys - faille de Limagne*.
- › identifier à travers le Plan de paysage les points noirs paysagers à traiter prioritairement, et définir les actions nécessaires à leur suppression ou transformation.
- › suivre le pilotage, en lien avec les partenaires concernés, de l'observatoire photographique des paysages, et participer au suivi de l'étude sur les aires d'influence paysagère *Chaîne des puys - faille de Limagne*.
- › contribuer au travail du PNRVA sur l'intégration paysagère des antennes-relais et des infrastructures électriques.
- › contribuer aux avis au cas-par-cas de la DREAL et à la préparation des avis du PNRVA en CDNPS.

5. Contribuer à l'animation de la direction en lien avec les objectifs fixés par la DG

- › assurer la coordination de la Direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique »
- › participer aux réunions de DG et à tous les travaux réalisés en lien avec la DG (évaluation, financeurs, budgets, réunions d'équipe, etc.).
- › participer aux Comités syndicaux.
- › participer aux réunions et travaux du Conseil scientifique (CSP) du PNRVA.
- › travail en collaboration avec les autres Directions (Attractivité, Marketing territorial et Patrimoines naturels) et collaboration étroite avec la Direction « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne ».
- › préparer et conduire les entretiens professionnels des agents au sein de la direction.
- › préparer les fiches de poste et participer aux recrutements des agents au sein de la direction.
- › préparer les programmes d'actions, les budgets et assurer la recherche de financements.
- › préparer les bilans, rapports d'activités et participer aux démarches d'évaluation de la Charte 2013>2025.

6. Coordonner l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

- › assurer la réalisation de l'inventaire, la diffusion des données et la réalisation des fiches descriptives.
- › assurer la transmission des données pour toute demande d'acteurs publics ou privés.
- › mettre en œuvre et suivre la convention partenariale avec la Fondation du patrimoine.

7. Participer à la définition et au suivi des actions énergie/mobilités

- › journées d'information énergie, suivi et avis sur les projets énergétiques territoriaux (éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.), TEPCV, Covoit'ici, etc.

3. PROFIL RECHERCHE :

› Formation :

Formation supérieure dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (géographe, urbaniste, paysagiste) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

› Expérience :

Au moins cinq années en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

› Compétences techniques requises :

- capacités de management et de coordination d'équipe.
- expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales.
- connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional.
- connaissance des politiques et outils de l'urbanisme et du paysage : SCOT, PLUi, Plan de paysage, etc.
- connaissance des logiques d'acteurs et de leurs compétences (DDT, CAUE, EPF, etc.).
- connaissances des enjeux environnementaux spécifiques aux territoires ruraux (urbanisme, énergies, continuités écologiques, mobilités, etc.).

- capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse.
- capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique.
- capacités rédactionnelles et de communication.
- sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus.
- Permis B indispensable.

4. INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES :

> Statut : Titulaire de la Fonction publique ou à défaut CDD d'une durée de 3 ans à temps plein renouvelable (contractuel de la Fonction publique territoriale).

> **Grade** : Attaché territorial ou Ingénieur territorial.

> **Basé** : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne / Montlosier - 63970 Aydat.

> **Déplacements** : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

> **Salaire** : statutaire + régime indemnitaire.

> **Poste à pourvoir** : 1^{er} mars 2020.

> **Contacts et renseignements :**

Jérémy PAPIN

Responsable de la direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique »

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Tél : 04 73 65 64 36

jpapin@parcdesvolcans.fr

Aurélien BAZIN

Directeur

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Tél : 04 73 65 64 09

5. CANDIDATURE :

CV et lettre de motivation à adresser avant le 21 février 2020 à :

Monsieur François MARION

Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Montlosier - 63970 Aydat

A l'adresse mail suivante : rh@parcdesvolcans.fr (objet : Urbanisme)